

En Rhône-Alpes, la moitié des jeunes occupe, trois ans après leur entrée effective dans le monde du travail, un emploi durable et à temps plein.

Le secteur tertiaire est le plus gros employeur de la région et accueille 61 % des débutants, notamment dans le commerce, les services aux entreprises et le secteur "éducation, santé, action sociale, administration".

Néanmoins, l'industrie, importante en Rhône-Alpes, embauche davantage de jeunes qu'en moyenne nationale.

L'intérim constitue également une première étape dans le parcours professionnel des jeunes, plus fréquente dans la région qu'au niveau national.

On peut distinguer cinq parcours types durant les trois premières années de vie active, du plus stable au plus incertain.

Particularité de Rhône-Alpes par rapport aux autres régions : si le chômage des jeunes est plus faible qu'ailleurs, le premier emploi est un peu plus court, avec un temps partiel fréquent.

Michel Bonnet (Insee)

avec la collaboration de Jean-Marc Dupont et

Françoise Maillé (DRTEFP) et du PRAO

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/ra,

à la rubrique « Publications ».

A la même rubrique se trouve une annexe statistique.

Le premier emploi des jeunes en Rhône-Alpes : plusieurs parcours d'entrée dans la vie active

La région Rhône-Alpes comptait environ 380 100 jeunes salariés de 15 à 30 ans dans les secteurs privé et semi-public en 1999. Parmi eux, 91 550 occupaient leur premier emploi pour la première fois (24 %).

Le secteur tertiaire regroupe 61 % des premiers emplois mais cette proportion est inférieure à celle du niveau national : 65 %. Du fait du poids important de l'industrie dans l'économie régionale, le secteur industriel recrute davantage de débutants en Rhône-Alpes qu'en France : 13 % contre 11 %.

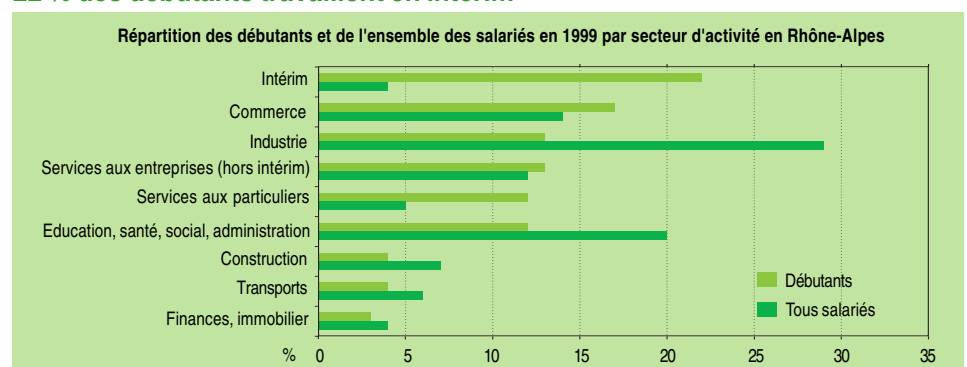
Parmi les secteurs du tertiaire, le commerce est attractif pour les jeunes : 17 % d'entre eux y ont leur premier emploi en Rhône-Alpes, autant qu'en France, alors qu'il regroupe 14 % de l'effectif total des salariés aux deux niveaux géographiques. Et le poids de ce secteur reste constant au cours des trois années qui suivent la première embauche. Il offre souvent aux débutants des emplois stables à temps partiel. Les postes sont fréquemment occupés par des femmes. D'autres secteurs sont importants pour le

premier emploi : les services aux entreprises (hors intérim) et l'ensemble "éducation, santé, action sociale, administration", avec respectivement 13 % et 12 % des premières embauches en Rhône-Alpes.

Les services aux entreprises (hors intérim) comprennent à la fois des emplois de haute qualification dans le conseil, l'assistance et la recherche, et des métiers d'un niveau de qualification plus faible dans les services opérationnels (nettoyage, sécurité...). La bonne insertion dans ce secteur de jeunes de formations diverses est illustrée par l'augmentation de leur part au bout de 3 ans d'activité (16 %). L'externalisation de certaines tâches administratives telles que la comptabilité, la gestion des ressources humaines, constitue également une occasion favorable d'embauche pour de nombreux jeunes débutants.

L'ensemble "éducation, santé, action sociale, administration" recouvre notamment les emplois de la fonction publique territoriale et hospitalière, auxquels les jeunes peuvent accéder plus tard en présentant leur

22 % des débutants travaillent en intérim



L'industrie et l'intérim : deux secteurs qui embauchent un peu plus de débutants qu'au niveau national.

candidature à des concours (le cas des agents des administrations d'État n'entre pas dans le champ de cette analyse). Dans un contexte de vieillissement de la population, ce secteur est appelé à se développer dans les prochaines années et entraînera d'importants besoins en main d'œuvre qui constitueront autant d'opportunités d'emploi pour les jeunes actifs. Actuellement, la part des débutants dans ce secteur en Rhône-Alpes est légèrement inférieure à celle du niveau national (14 %).

L'industrie, importante en Rhône-Alpes, embauche davantage de jeunes qu'en moyenne nationale. Avec 13 % des premiers emplois, elle représente le même poids que celui des services aux entreprises.

De plus, l'intérim, dont les missions s'exercent en majorité dans l'industrie, est une voie d'entrée dans le monde du travail plus fréquente dans la région que dans l'ensemble de la France : respectivement 22 % et 20 % de jeunes sont concernés par cette forme d'emploi. Pour autant, les missions d'intérim ne représentent le plus souvent qu'une première étape dans le parcours professionnel des jeunes : trois ans après leur première embauche, seulement 10 % d'entre eux sont encore en intérim.

Il en est de même pour l'hôtellerie-restauration qui constitue aussi un important mode d'entrée dans la vie active (10 % de jeunes débutent dans ce secteur) mais c'est un secteur d'activité où les jeunes s'intègrent peu : seulement 4 % des jeunes travaillent dans l'hôtellerie-restauration trois ans après la date de leur première embauche.

En Rhône-Alpes, 39 % des jeunes ont un premier emploi en qualité d'employé, et 23 % comme ouvrier non qualifié, dont 18 % de type industriel et 5 % de type artisanal. Viennent ensuite la catégorie des ouvriers qualifiés, avec 17 % des premiers emplois, celles des professions intermédiaires (16 %) et des cadres et ingénieurs (5 %). Les débutants sont légèrement plus souvent ouvriers non qualifiés en Rhône-Alpes qu'au niveau national. Ils sont un peu moins

fréquemment employés.

Sur l'ensemble des salariés du champ de l'étude, les ouvriers non qualifiés sont moins présents que chez les débutants (11 %). En revanche, les ouvriers qualifiés sont plus nombreux (24 %), ce qui traduit l'élévation, avec l'expérience professionnelle, de la qualification de l'emploi ouvrier, dans le contexte d'un marché du travail concurrentiel. De même, une augmentation de la part des ouvriers qualifiés, de 17 % à 20 %, peut être observée au cours des trois premières années d'activité des débutants, mais la chute de la part des ouvriers non qualifiés, de 23 % à 13 %, laisse également supposer une mobilité professionnelle pour de nombreux jeunes de cette catégorie peu qualifiée. Les dispositifs des contrats d'aide à l'emploi peuvent les soutenir dans leur nouvelle trajectoire.

Au cours des trois années suivant leur premier emploi stable, les jeunes ont connu des parcours professionnels divers qui ont été regroupés en cinq catégories au niveau national. Ces parcours reflètent les différentes expériences par lesquelles les jeunes complètent le cas échéant leur formation. Dans la région, leur répartition reste proche de la distribution moyenne observée en France.

Ainsi, 49 % des entrants sur le marché du travail en Rhône-Alpes ont connu un parcours stable dans les secteurs privé et semi-public en 1999. Ils ont passé plus de 80 % de leurs trois premières années de vie active dans des emplois de longue durée (de plus de neuf mois) à temps complet, alors que le contexte macroéconomique était favorable. Ils sont sensiblement plus âgés que les autres jeunes et sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur ou titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel.

Pour une seconde catégorie de jeunes, 13 %, le début de carrière est fortement marqué par l'intérim. Un an après avoir commencé leur vie active, 80 % de ceux qui ont encore un emploi dans le champ de l'étude sont en contrat d'intérim. Au bout de trois ans, ils sont encore plus de 30 % à travailler en tant qu'intérimaires contre 5 % de l'ensemble des débutants. Au total, sur les trois premières années de vie active, ils ont en moyenne passé un peu plus d'un an et demi en intérim. Ils sont notablement moins âgés qu'en moyenne (presque un an de moins) et trois quarts d'entre eux ont débuté comme ouvriers. Ce sont très souvent des hommes. Les jeunes de cette classe représentent 13 % des débutants en Rhône-Alpes, davantage qu'en France (11 %).

Un troisième groupe illustre une certaine stabilité dans des emplois à temps partiel.

Un contexte favorable à la promotion

Répartition des entrants par catégorie socioprofessionnelle en Rhône-Alpes et en France (en %)				
	Rhône-Alpes		France	
	Entrée en 1999	Au bout de 3 ans	Entrée en 1999	Au bout de 3 ans
Non-déclarés	0	2	0	2
Cadres et professions intellect. supérieures	5	10	6	11
Professions intermédiaires	16	25	16	24
Employés	39	30	40	32
Ouvriers qualifiés	17	20	17	19
Ouvriers non qualifiés	23	13	21	12
Total	100	100	100	100

Sont exclus les entrants qui sont sortis du champ DADS

Source : Insee, DADS

Cinq types de parcours professionnels

Il est formé de jeunes, souvent des femmes. Ayant principalement travaillé avec ce type de contrat au cours de leurs trois premières années de vie active, ils restent très présents sur le marché du travail du champ de l'étude. Ils exercent fréquemment leur activité dans le commerce de détail, l'éducation, santé, action sociale, administration, l'hôtellerie et la restauration. Ils représentent en Rhône-Alpes 11 % des débutants.

Un quatrième groupe est marqué par une mobilité professionnelle. Il se compose de jeunes qui après un premier emploi, très souvent à temps partiel, connaissent des trajectoires hétérogènes. Deux sous-groupes semblent se distinguer. Après trois ans, la moitié d'entre eux n'a plus d'emploi dans le champ des entreprises du secteur privé ou semi-public. L'autre moitié a un emploi à temps complet, le plus souvent depuis plus de neuf mois.

Enfin 19 % des jeunes de la région ont un parcours professionnel marqué par une forte instabilité. Pour certains d'entre eux, l'insertion dans le monde du travail se traduit par une succession de périodes d'activité et de chômage. Au bout de quelques mois, ils sont très nombreux à ne plus avoir d'emploi dans les secteurs privé ou semi-public : c'est le cas de 70 % d'entre eux après seulement un an. Les employés et les ouvriers non qualifiés sont surreprésentés dans ce groupe.

La durée médiane du premier emploi s'établit à 9 mois et classe la région parmi celles dont la durée du premier emploi est plutôt courte. Ainsi la moitié seulement des premières embauches sont de longue durée. L'importance du tissu industriel contribue à limiter la durée des contrats : en France, la part des contrats courts a fortement augmenté ces dernières années dans l'industrie.

Le temps partiel, qui est fréquent en Rhône-Alpes pour l'ensemble des salariés, l'est aussi à la première embauche. Il est beaucoup plus utilisé lors du premier emploi marquant le début de carrière que dans l'ensemble des emplois (39 % contre 19 %).

Si la région Rhône-Alpes se classe parmi les premières régions françaises pour le montant médian du salaire horaire net au premier emploi, à 6,0 euros, elle se situe seulement au 15^{ème} rang pour le salaire net mensuel, avec un montant médian de 840 euros, inférieur à celui de la France (850 euros). Ce recul du classement de la région pour le salaire mensuel est lié à la représentation plutôt forte des temps partiels et des intérimaires.

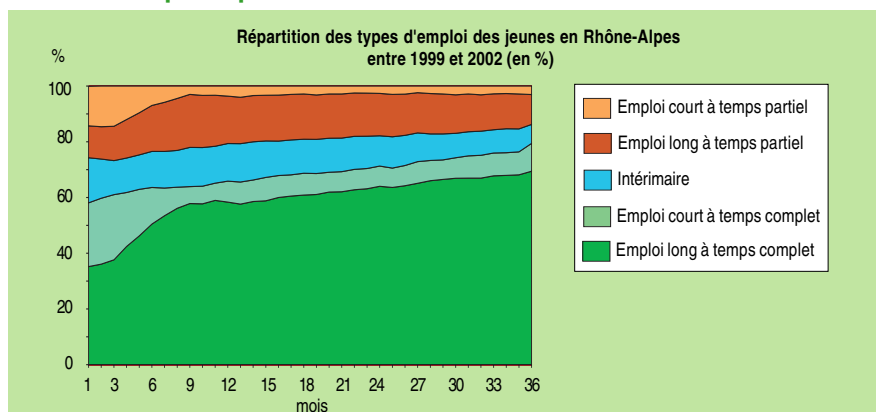
La région Île-de-France est classée au 1^{er} rang des régions pour le salaire horaire net à la première embauche, avec un montant médian de 6,4 euros. Les régions de la moitié nord de la France, Lorraine, Picardie, Haute-Normandie, Franche-Comté et Centre, ont un montant médian du salaire horaire net identique à celui de Rhône-Alpes. En revanche, les valeurs les plus faibles se rencontrent dans la moitié sud de la France, et notamment dans le Languedoc-Roussillon (5,7 euros). L'Île-de-France reste la région où le revenu salarial mensuel net est le plus élevé avec un montant médian de 909 euros. La Franche-Comté se classe en 2^{ème} position, avec un montant mensuel de 867 euros, tandis que le Languedoc-Roussillon connaît la valeur la plus faible, à 803 euros.

L'avancement à l'emploi de profession intermédiaire ou de cadre est plus fréquent en Rhône-Alpes qu'en France. La part des jeunes sur des postes de catégories intermédiaires et supérieures s'accroît ainsi, dans la région, de quatorze points sur la période, passant de 21 % à 35 % de l'ensemble des salariés du champ de l'étude et rejoint ainsi au bout de trois ans le niveau de l'ensemble de la France.

Dans ce contexte favorable à la promotion, on constate une forte mobilité. Rhône-Alpes est la région où le nombre moyen d'entreprises dans lesquelles a travaillé chaque débutant au cours de la période est le plus élevé (3,4). De même, au bout de trois ans, les jeunes ont changé plus souvent d'entreprise à l'intérieur de la région qu'en moyenne en France, et ils ont également changé plus souvent de secteur d'activité (45 %).

Au terme de ces premiers parcours professionnels, la situation des jeunes salariés rhônalpins est devenue plus stable puisque la part d'emplois longs à temps complet passe de 35 % à la première embauche à 69 % trois ans plus tard. Cependant, malgré l'importante

Les conditions d'emploi des jeunes se stabilisent au bout d'un an et s'améliorent peu à peu ensuite



Note : Les jeunes en situation inconnue (au chômage, inactifs, ayant repris des études, ou ayant un emploi dans la fonction publique d'Etat) ont été exclus de ce graphique. On considère comme emploi long un contrat de plus de 9 mois.

Source : Insee, DADS

mobilité catégorielle, sectorielle et géographique, cette part reste inférieure à celle de la France (71 %), et surtout à celle de l'Île-de-France (75 %).

Si, en Rhône-Alpes, les conditions d'insertion des jeunes dans le monde du travail sont marquées par des durées d'emploi plutôt courtes, un temps partiel fréquent, une mobilité élevée, un salaire net mensuel d'un niveau moyen, il faut noter que le taux de chômage des jeunes de 15 à 30 ans, tel qu'il ressort du

recensement de la population de 1999, figure parmi les plus faibles des régions, à 17,0 %. Cette situation illustre la manière particulière dont s'opère, dans la région, l'adéquation entre la formation et l'emploi des jeunes. Une proportion de parcours stables légèrement inférieure à la moyenne française s'accompagne ainsi d'un taux de chômage des jeunes de 15 à 30 ans bien inférieur à celui du niveau national. ■

Un autre aspect de l'insertion professionnelle mis en avant par une étude du Pôle Rhône-Alpes de l'Oriente (PRAO) : le lien entre la formation des jeunes et leur métier quelques années plus tard.

Entre la spécialité de formation initiale d'un jeune et le métier qu'il exerce 5 ans après son entrée dans la vie active, il y a différents liens :

- 1^{er} cas : le métier exercé correspond au "cœur de cible" de la formation ; le jeune semble avoir suivi un parcours linéaire depuis son orientation scolaire jusqu'à l'emploi. Dans la filière de la santé, la majorité des jeunes diplômés exercent le métier "cible" de leur formation, car le lien diplôme - métier est défini par la réglementation et des concours d'accès. Dans d'autres filières de formation, comme l'hôtellerie-restauration, une minorité des diplômés exerce le métier "cible" et la majorité s'oriente vers d'autres métiers au bout de quelques années.

- 2^{ème} cas : le métier exercé est du même domaine que le métier visé par la formation et l'on peut parler d'une mobilité sectorielle (ex : le diplômé en maçonnerie qui exerce un métier de second œuvre du bâtiment) ou le métier exercé est d'un domaine proche de la formation et l'on peut parler de mobilité fonctionnelle (ex : le diplômé en mécanique auto qui est technicien de maintenance dans l'industrie

textile). Dans ces cas, le diplômé n'exerce pas le métier "cible", mais un métier "connexe" qui lui permet de valoriser ses connaissances et savoir-faire.

- 3^{ème} cas : le métier exercé n'a - a priori - aucun rapport avec la cible de la formation. L'emploi occupé est souvent peu qualifié ; cette situation peut résulter de causes différentes : l'insuffisance de débouchés dans le métier "cible" du diplôme ou l'impossibilité d'utiliser connaissances et savoir-faire dans un métier "connexe" ou la volonté de changer d'orientation professionnelle.

Parmi les 60 diplômés étudiés par le PRAO, certains voient tous leurs diplômés s'insérer dans le métier "cible", d'autres voient leurs diplômés se répartir de manière égale entre métiers "cibles" et métiers "connexes", d'autres voient la majorité de leurs diplômés aller vers des métiers sans rapport avec la formation. Les résultats de cette étude sont consultables sur le site www.prao.org (évolution emploi métiers/liaison emploi formation).

Pour comprendre ces résultats

Dans cette étude, on s'intéresse au premier emploi "stable" des jeunes, qui marque le début de la vie professionnelle. Les emplois saisonniers, les "petits boulots" d'étudiants, les stages et autres emplois occasionnels ne sont pas concernés. Le "premier emploi" est défini comme suit :

- emploi ne correspondant pas à un poste de stagiaire ou d'apprenti,
 - dont la durée est d'au moins trois mois s'il s'agit d'un emploi hors intérim, d'au moins un mois et demi en intérim,
 - dont la durée journalière est d'au moins deux heures par jour,
 - pour lequel le salaire horaire est d'au moins 90 % du Smic horaire brut,
 - pour des périodes d'emploi hors vacances d'été (non comprises entre le 15 juin et le 1^{er} octobre).
- Après le repérage de l'entrée sur le marché du travail

au cours de l'année 1999, toutes les périodes d'emploi des jeunes sont retenues pour l'étude des trajectoires professionnelles sur trois ans, que leurs emplois soient "stables" ou non. Toutefois, les emplois hors du champ de la source DADS échappent à l'observation : fonction publique de l'État, services domestiques, professions indépendantes non salariées.

Cette étude se distingue des enquêtes d'insertion dans la vie active (IVA), réalisées par le ministère de l'éducation nationale, qui fournissent une photographie de la situation des jeunes devant l'emploi 7 mois après la sortie du système scolaire. Elle se distingue également des enquêtes "Génération" du CEREQ qui permettent une analyse des premières années de vie active au regard de la formation initiale.

Pour en savoir plus :

- "Des premiers emplois diversifiés selon les régions, mais des trajectoires professionnelles proches", *Insee-données sociales*, édition 2006

- "Les jeunes et l'emploi en Rhône-Alpes" - *DRTEFP, synthèses Rhône-Alpes* n°21 - octobre 2003

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Etienne Traynard

Rédacteur en chef :
Lionel Espinasse

Tarifs des numéros simples :
2,3 € le numéro
Code SAGE LET6428

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr

- n° 0 825 889 452 (lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15 € la minute)

- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n° 1004, décembre 2006

© INSEE 2006 - ISSN 1165-5534